Soutenir l'AJAM

- en adhérant pour un an à l'AJAM
- et/ou en effectuant un don en partie déductible de vos impôts**

Vous pouvez adhérer et/ou effectuer votre don en ligne ou remplir le formulaire ci-dessous et le renvoyer à l'AJAM

Nom
Adresse
Ville
Tél
Courriel
Je joins un chèque d'un total deà l'ordre de l'AJAM - Cochez la case correspondante
■ Pour mon adhésion (50 €)
■ Pour un don de€
Date et signature

^{**} L'AJAM étant une association de droit local à but non lucratif, vatre don sera déductible à 66% de votre impôt sur le revenu (art. 200 CGI). Le reçu fiscal vous parviendra dès réception de votre don.